



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.24.124.AV

---

## Extension et réaménagement de la Carrière du Romont à BASSENGE

Avis adopté le 11/10/2024

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 14.00.03 (classe 1)
- *Demandeur :* HEIDELBERG MATERIALS S.A.
- *Auteur de l'étude :* ARCEA
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

### Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre Ier du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 29/08/2024
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
  - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
  - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1<sup>er</sup> § 1<sup>er</sup> alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 1/10/2024

### Projet :

- *Localisation :* En extension de la carrière du Romont
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'extraction et zone d'espaces verts
- *Catégorie de projet :* 3 - Mines et carrières

### Brève description du projet et de son contexte :

La carrière du Romont est située à l'ouest du village d'Eben-Emael, sur le territoire de la commune de Bassenge. Elle jouxte la Région flamande et s'implante à proximité des Pays-Bas. On y extrait la craie et le tuffeau jusqu'au niveau de la nappe. Après concassage et criblage sur le site de la carrière, la production est acheminée par une bande transporteuse majoritairement souterraine vers l'usine de Lixhe distante de 2,2 km. La carrière du Romont et la cimenterie de Lixhe forment donc une activité intégrée.

La demande de permis unique vise notamment :

- L'extension de l'extraction actuelle sur des parcelles inscrites en zone d'extraction (94,75 ha) (procédure de révision de plan de secteur en cours dans le cadre d'une procédure conjointe « plan-permis ») ;
- La mise en place d'un dispositif d'isolement ;
- La suppression et la création de chemins communaux ;
- Le réaménagement de l'ensemble de la zone soumise à extraction en vue d'un retour à une activité agricole.

Trois étapes d'exploitation de 5 ans sont prévues et une de 3 ans (la dernière) pour un total de 18 années. A l'avenir, les dépendances resteraient dans la limite de la zone de dépendances d'extraction actuelle.

## AVIS

### Préambule

Le Pôle souligne que la demande de permis unique s'inscrit dans le cadre d'une procédure conjointe « plan-permis » en application de l'article D.II.54 du CoDT. La révision du plan de secteur de Liège demandée parallèlement à la demande de permis unique vise l'inscription :

- d'une zone d'extraction d'environ 94,75 ha en lieu et place d'une zone agricole, redevenant une zone agricole après exploitation ;
- d'une zone d'espaces verts d'une superficie d'environ 3,94 ha reliant le site du Trou Loulou, vaste réseau de galeries souterraines qui constitue un site majeur pour la conservation des chiroptères, à la zone naturelle au nord-est.

La zone d'extraction devenant une zone agricole au terme de l'exploitation est assortie de deux prescriptions supplémentaires portant toutes deux sur le phasage de son occupation ainsi que sur la précision de son affectation.

Le Pôle a émis les avis suivants concernant le volet révision plan de secteur :

- En date du 29/01/2021, il a émis un avis favorable sur la demande de révision (réf. : AT.21.5.AV) ;
- En date du 13/01/2022, il a émis un avis favorable sur le projet de contenu du RIE (réf. : AT.22.1.AV) ;
- En date du 14/04/2023, il a pris acte de l'évolution des analyses préalables et la rédaction du RIE – Phase 1 (réf. : AT.23.34.AV) ;
- En date du 01/09/2023, il a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et la rédaction du RIE – Phase 2 (réf. : AT.23.72.AV).
- En date du 11/10/2024, il a émis un avis favorable sur le projet de révision de plan de secteur (réf. : AT.24.123.AV).

### Avis sur les objectifs du projet

**Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Le Pôle souligne que la demande de permis unique vise à mettre en œuvre l'extension de la carrière du Romont et qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une révision de plan de secteur en voie de finalisation. Le projet est donc cohérent. Il ne constitue qu'une déclinaison d'un projet plus global que le Pôle a examiné à plusieurs reprises et sur lequel il a émis plusieurs avis favorables.

Le Pôle apprécie les démarches qui ont été effectuées en vue d'associer les parties prenantes à la conception du projet. Enfin, il encourage le demandeur à, effectivement, mettre en œuvre les recommandations qui découlent de l'étude d'incidences sur l'environnement en collaboration avec les différents acteurs concernés.

## **Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement**

---

**Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**

Le Pôle précise que l'étude d'incidences a été réalisée sérieusement.



Thibaut CEDER  
Vice-Président